



PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 10 décembre 2021 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

Présents : M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz), M. Fabien BONNAFOUX, M. Philippe CARLIN, Mme Virginie ESCALIER.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Chantal CARRIÉ, représentée par M. Stéphane POULET.

Mme Fabienne BERMOND, représentée par Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD.

Mme Sylvie DANIEL, représentée par M. Ladislas POLSKI.

Mme Audrey BRUNO GIANNINI, représentée par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(ES) :

M. Jean-Marie FORT,

Mme Isabelle MARTELLO,

M. Didier RAZAFINDRALAMBO,

Mme Annick MEYNARD.

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 25

Points à l'ordre du jour

1.	INFORMATION SUR LE CONTRAT D'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DDFIP ET LA TRÉSORERIE DE CAGNES-SUR-MER
2.	LANCEMENT DES CONCERTATIONS PUBLIQUES SUR LES GRANDS PROJETS
3.	ADOPTION DU REGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022
4.	AVANCE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »
5.	CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CRÉANCES DOUTEUSES
6.	VERSEMENT ANTICIPÉ D'ACOMPTE DE VERSEMENT AU CCAS POUR 2022
7.	ADOPTION AVENANT N°2 DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUÉE POUR LA REALISATION DU COMPLEXE SPORTIF – PALAIS DES SPORTS
8.	MAJORATION DE LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
9.	DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021
10.	ADOPTION DU REGLEMENT ET DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET/OU EXTRASCOLAIRES AU 1ER JANVIER 2022
11.	ADOPTION DU REGLEMENT DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DU GUICHET FAMILLE
12.	ADHÉSION A L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES - ANCV
13.	ADHÉSION AUX CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) ET AUX CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL ELECTRONIQUE (E-CESU)
14.	PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
15.	OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2022 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR MONSIEUR LE MAIRE
16.	CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DES VALLONS DE LAGHET ET DE FUON SANTA - RÉGULARISATION
17.	RECRUTEMENT D'EMPLOIS DE VACATAIRES
18.	CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER ET/OU TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
19.	ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET DEFINITION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE POUR 2022
20.	ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE AU SIVOM VAL DE BANQUIERE

Monsieur LE MAIRE :

Bonsoir à tous. On me confirme que tout fonctionne parfait. Bonsoir à tous, donc nous sommes donc effectivement en séance du Conseil municipal que nous tenons, comme depuis plusieurs séances dans la salle, qui manque un petit peu de chaleur, du gymnase mais qui nous permet d'organiser le Conseil conformément à la réglementation et aux obligations, notamment de distanciation sociale. Je me suis autorisé à enlever mon masque parce que je suis à distance suffisante de mes voisins et nous avons donc pu organiser ce Conseil conformément à tous les protocoles qui s'imposent à nous, dans ce contexte où comme chacun le sait, la recrudescence épidémique est là et nous devons tout mettre en œuvre, à la fois pour barrer la route à l'épidémie et c'est ce que nous faisons ici à la Trinité, en continuant à faire fonctionner notre centre de vaccination communal qui fonctionne à plein. Il y aura une nouvelle date de vaccination le 21 décembre juste avant les fêtes de Noël et puis de nouveau le 6 janvier juste après les fêtes. Vous savez aussi que les pharmacies, les professionnels de santé donc les médecins vaccinent et dans la ville, nous avons vraiment une très forte mobilisation de nos professionnels à la fois dans leur cabinet, mais aussi dans notre centre de vaccination ; donc à la fois à barrer la route à l'épidémie par la vaccination, mais aussi prendre toutes les mesures nécessaires de précaution pour éviter la diffusion de l'épidémie. Nous tenons toutes les manifestations, quelles qu'elles soient, dans le strict respect des gestes barrières, c'est le cas ce soir avec le Conseil municipal, c'était le cas cette semaine avec un moment convivial organisé par le CCAS pour les seniors, mais évidemment sans goûter ni aucune dégustation, ni quoi que ce soit qui oblige les seniors qui étaient présents à enlever leurs masques. J'étais moi-même présent et nous avons tous respecté les gestes barrières nécessaires. De la même manière, nous tiendrons un marché de Noël ce week-end et là aussi, toutes les mesures seront prises conformément à la réglementation pour que le passe sanitaire s'applique en particulier sur l'espace de restauration. Voilà il nous faut impérativement être vigilant. Je m'en suis entretenu avant de vous rejoindre avec madame la Sous-Préfète, madame ROUSSEL, nouvelle Sous-Préfète de Nice Montagne à qui nous souhaitons bien entendu la bienvenue. J'étais présent à sa cérémonie d'installation au monument aux morts de Menton, il y a quelques jours et nous avons pu évoquer ensemble à la fois la progression de l'épidémie et la façon dont, une façon très volontaire, nous faisons ici à la Trinité au mieux barrage. Voilà, il convient à présent, une fois cette séance installée, de procéder à l'appel, je vais d'abord désigner un secrétaire de séance en la personne de monsieur Fabien BONNAFOUX. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? S'il n'y en a pas, monsieur BONNAFOUX vous avez la parole pour procéder à l'appel.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Monsieur BONNAFOUX :

Merci monsieur le Maire. Mesdames et messieurs bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur LE MAIRE :

Bien, je constate que le quorum est atteint et nous pouvons donc délibérer régulièrement. J'invite donc l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 dont vous avez eu connaissance. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je le soumetts donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

Monsieur LE MAIRE :

L'ordre du jour appelle ensuite l'examen de la délibération N°1 concernant l'information sur le contrat d'engagement partenarial avec la Direction Départementale des Finances Publiques et la trésorerie. Avant de vous présenter cette délibération, je souhaite porter à la connaissance non seulement de l'ensemble des conseillers municipaux mais aussi de tous les Trinitaires qui nous regardent, soit en direct ou qui nous regarderont et je les remercie de suivre nos débats. Je souhaite porter à la connaissance de chacun que nous avons obtenu cette semaine de la plus haute instance administrative de notre République, le Conseil d'État, le fait que la question prioritaire de constitutionnalité que nous avons posée soit examinée par le Conseil Constitutionnel. Chacun se souvient que nous considérons que nous sommes victimes d'une injustice fiscale de la part du gouvernement qui, dans la loi de suppression de la taxe d'habitation, n'a pas prévu de compensation pour la taxe d'habitation issue d'une fiscalité additionnelle pour les SIVOM. Nous nous sommes mobilisés, nous avons mobilisé aussi de nombreux parlementaires de toutes sensibilités. Nous avons alerté les plus hautes autorités. Je me suis moi-même entretenu de façon informelle avec le Ministre du Budget et malheureusement jusqu'à présent une fin de non-recevoir nous avait été opposée par le gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'aller en justice au Tribunal Administratif de Nice. Le Tribunal Administratif de Nice a considéré qu'il était légitime de transférer notre demande au Conseil d'État et le Conseil d'État vient de décider qu'il y avait un doute sérieux sur le caractère constitutionnel de cet aspect de la réforme qui prévoit de ne pas compenser la suppression de la taxe d'habitation pour les communes membres du SIVOM comme la nôtre. Dans ses conclusions, le Conseil d'État considère qu'il y a potentiellement une atteinte à un principe fondamental absolu de notre république qui est l'égalité des citoyens devant la loi, c'est l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Donc évidemment, c'est d'ores-et-déjà pour nous, une victoire très importante parce que le Conseil d'État dit bien que notre interrogation est légitime et le Conseil Constitutionnel devrait pouvoir se prononcer dans les trois mois. A la suite de cela, nous serons fixés et si nous obtenions satisfaction, mais je vous invite collectivement à mesurer la marche que nous avons franchi puisque ce ne sont que quelques questions prioritaires de constitutionnalité qui sont examinées chaque année par les magistrats, les neuf sages du Conseil Constitutionnel, si nous devons obtenir satisfaction bien entendu, chaque euro que nous obtiendrions serait répercuté sur la feuille d'impôts des contribuables trinitaires parce que ce combat que nous menons, nous le menons contre une injustice fiscale pour rétablir la justice fiscale pour les contribuables trinitaires et donc bien entendu, c'est un combat qui nous concerne tous. Voilà, je voulais vraiment informer tous les citoyens de ce point-là parce qu'il est absolument fondamental et il est une première victoire extrêmement forte.

CCCCCCCC

POINT N°1 : INFORMATION PORTANT SUR LE CONTRAT D'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DDFIP ET LA TRÉSORERIE DE CAGNES-SUR-MER

La délibération N°1 concerne le contrat d'engagement que nous avons signé avec les services de l'État avec la Direction Départementale des Finances Publiques en présence de Claude BRECHARD lui-même, le Président, le Directeur Départemental des Finances Publiques, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville et qui est un document extrêmement fort, issu d'un travail exemplaire qui a été mené pendant des mois et des mois entre les services de la commune de la Trinité et la Direction Départementale des Finances Publiques pour arriver à un document qui permette à la commune d'assainir ses finances et à

terme de sortir du réseau d'alerte parce que chacun sait dans quelle situation gravissime nous avons trouvé les finances de la ville. Je ne reviens pas sur le rapport très sévère de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion passée, je ne reviens pas sur l'audit sur les finances de la ville que nous avons présenté dont chacun sait combien la situation était grave et combien elle s'était dégradée dans les au moins deux ou trois dernières années de la mandature précédente. Si bien que nous avons dû mener ce travail et aujourd'hui avec le document que nous avons signé, que j'ai signé au nom des Trinitaires avec l'administration fiscale, eh bien nous allons protéger la commune, protéger la commune de toute forme d'insincérité dans les comptes, de toute forme d'irrégularités, de toute forme de fausses écritures parce que le document que nous avons signé, il permet une transparence totale dans les comptes et il permet une approche partenariale et à partir du moment où nous nous situons dans cette trajectoire, scène de redressement, eh bien nous pouvons compter sur l'État comme d'un partenaire fiable, solide qui nous accompagne et finalement, la signature de ce document, c'est tout simplement d'avoir évité la tutelle que la Trinité risquait. Cette mise sous tutelle qui n'aurait pas manqué d'arriver si nous n'avions pas pris les décisions que nous avons été contraintes de prendre. Donc éviter la tutelle et se situer dans la perspective de la sortie du réseau d'alerte, cela fait de nombreuses années que la commune de la Trinité appartient au réseau d'alerte, c'est-à-dire au club fermé, si j'ose dire, des communes à la situation financière la plus préoccupante de France avec les engagements que nous prenons, nous sommes en bonne voie pour en sortir. J'informe les Trinitaires et les Conseillers municipaux que d'ores et déjà l'État nous a signalé que depuis plusieurs mois, suite aux décisions nous avons prises, La Trinité est sortie des réseaux d'alarme relatifs à sa trésorerie. La trésorerie de la commune ne figure plus dans les alertes que reçoit régulièrement la Direction Départementale des Finances Publiques et donc désormais, notre ville elle peut faire face à son avenir, elle peut s'organiser pour réaliser les investissements qu'elle a à faire, à la fois pour l'entretien de son patrimoine et puis pour de nouveaux investissements sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, conforme à l'intérêt général, conforme aux engagements que nous avons pris devant les Trinitaires et surtout des investissements où à chaque fois nous rechercherons le soutien des autres collectivités, de la Métropole, du Département, de la Région et bien entendu de l'État. C'est ce que nous avons déjà commencé à faire en obtenant des subventions très significatives pour mener à bien le désamiantage, c'est-à-dire la mise en sécurité puis la démolition du bâtiment désaffecté et dangereux des Gerles en plein centre-ville. Voilà donc je souhaitais porter à la connaissance de tous les Trinitaires, ce document extrêmement structurant qui est le contrat d'engagement partenarial entre l'État et la commune de la Trinité pour le redressement des finances de la commune. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Merci bonsoir à tous. Donc j'ai lu avec attention ce qui formalise par écrit le travail qui était jusqu'alors déjà fait par les services mais de manière informelle. Ce conventionnement, il existe depuis 2019 et 63 % des communes de France en sont dotées. Ce document a le mérite de mettre un cadre de collaboration entre notre commune et les services des finances publiques. Alors en lisant bien, il y a des choses qui sont déjà appliquées, notamment les échanges réciproques avec la DDFIP ou s'appuyer sur les domaines pour un rôle de conseil sur les ventes des biens. Je note aussi les aspects positifs pour notre commune, comme la comptabilité d'engagement ou le recouvrement des créances et l'identification systématique des dépenses éligibles aux subventions. Donc doter la commune d'un outil de gestion qui représente un soutien technique, notamment en direction des services. Mais ce que les Trinitaires doivent garder en mémoire, ce qui les impactent directement, ce sont les choix politiques que vous allez faire et budgétaires, comme par exemple la décision de débiter dès janvier les travaux de la salle polyvalente, ce sont 6 millions engagés, 6 millions qui même avec eux toutes les subventions que vous pourrez trouver, ça reste quand même une dépense très importante pour notre commune, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je vous réponds madame ESCALIER. Simplement pour vous dire que vous vous trompez ou vous avez été mal renseignée si vous considérez que ce conventionnement existe depuis 2019, ça n'est pas le cas. Vous savez le Directeur Départemental des Finances Publiques, il ne se déplace pas à la légère, s'il est venu solennellement signer avec le Maire un contrat d'engagement, c'est bien qu'il considère, comme nous, la solennité de ce moment et son importance. Je ne reviens pas mais s'il faut que j'y revienne je le ferai, sur les lourdes erreurs qui avaient été transmises en 2018 sur le compte administratif au service de l'État, c'est-à-dire que l'État avait été mal renseigné par la commune sur la réalité des finances de la commune avec une inscription d'une recette qui n'était jamais intervenue. Je vous rappelle, puisque vous étiez Adjointe dans cette municipalité, que la commune ne disposait pas par exemple d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire l'exigence dans les finances publiques de considérer que quand vous engagez une dépense, vous avez préalablement vérifié que dans le budget que vous avez fait voter aux Conseillers municipaux et bien, il y a une ligne budgétaire pour pouvoir engager cette dépense. Ce n'était pas le cas. Quand je suis arrivé en responsabilité, je recevais des factures et des factures et des factures qui ne correspondaient à aucun engagement et à aucune ligne budgétaire identifiée dans le budget donc tout ça nous l'avons beaucoup expliqué mais madame ESCALIER, vous ne pouvez pas faire comme si vous ne le saviez pas. Donc il n'y avait pas de conventionnement, il n'y avait pas de comptabilité d'engagement. Tous ces points sont d'ailleurs très sévèrement pointés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et je souhaite que vous ne sous-estimiez pas ce travail qui a été fait par les services de l'État avec les services de la commune pour encore une fois protéger La Trinité de toutes insincérités des comptes, de toutes irrégularités et de toutes fausses écritures. Voilà, je me retourne vers nos services en vérifiant qu'il s'agit bien d'une information et pas d'une délibération donc ça ne fait pas l'objet d'un vote. Mais je souhaitais quand même vu l'importance du document que cela figure en point 1 de nos débats.

Madame ESCALIER :

Monsieur le Maire, excusez-moi, quand je parle de 2019, bien entendu je ne parle pas de mise en place sur la commune. Je parle de 2019 qui est une, ce conventionnement allait au niveau national, je ne parle pas de mise en place sur notre commune. Ensuite effectivement je sais très bien qu'il n'y avait pas de comptabilité d'engagement sur la commune avant la mise en place de ce document, voilà.

Monsieur le Maire :

D'accord mais je prends acte de votre correction.

Le point n°1 est une information qui ne suscite aucun vote.



DÉLIBÉRATION N°2 : LANCEMENT DES CONCERTATIONS PUBLIQUES SUR LES GRANDS PROJETS

Monsieur le Maire :

Alors délibération N°2 le lancement des concertations publiques sur les grands projets. Alors nous nous sommes engagés et nous avons été élus en acceptant les responsabilités, en prenant les responsabilités qui nous ont été confiées par les Trinitaires, en prenant un certain nombre d'engagements dont nous avons mesuré l'importance et qu'aujourd'hui nous nous sommes donnés les moyens de pouvoir mener à bien. Evidemment pas tout seul, avec des soutiens à commencer par le soutien de la Métropole Nice Côte d'Azur qui n'est pas une instance à part pour la commune de La Trinité puisque la Métropole est bien entendu l'instance de coopération intercommunale dont nous sommes partie prenante et qui intervient notamment sur le sujet particulièrement structurant fondamental pour nos concitoyens qui est celui des déplacements et des transports. Vous voyez de quel sujet fondamental je veux parler

puisque nous allons lancer dès le mois de janvier, la concertation publique sur le tracé du futur du tramway de la future ligne 5. J'étais ce matin en votre nom avec ma collègue Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX qui est également Conseillère Métropolitaine, j'étais au Conseil Métropolitain et nous avons voté le lancement de la concertation publique sur la ligne 5 du tramway qui s'étalera sur six semaines à partir de la troisième semaine de janvier et qui permettra à tous les citoyens de donner leur avis en particulier sur le projet de tracé. Comme vous le savez l'horizon vers lequel nous nous projetons est celui d'une arrivée du tramway à La Trinité en 2027, avec une arrivée en 2026 à l'Ariane, 2027 à La Trinité puis ensuite à Drap puisque comme vous le savez aussi, Drap a pris la décision de rejoindre la Métropole Nice Côte d'Azur et les communes de la Métropole l'ont acceptée à l'unanimité avec la commune aussi de Chateauneuf-Villevieille. Drap évidemment avec qui nous sommes liés par un destin commun, compte-tenu de la proximité des deux communes, des très nombreux enjeux qui nous lient et notamment sur les transports. D'ailleurs, dès le tout début du mois de janvier, nous mettrons en circulation une nouvelle ligne du réseau de Lignes d'Azur donc du réseau métropolitain qui permettra de relier Drap à la Trinité et à Nice, la ligne 81 et d'une certaine manière qui préfigurera l'amélioration des transports dans la vallée du Paillon. Cette ligne 81, nous avons Robert NARDELLI, le Maire de Drap et moi-même insisté pour qu'elle desserve le lycée de Drap, si bien que les lycéens pourront utiliser le réseau de Lignes d'Azur pour aller au lycée en complément des autres modes de transport. Donc nous allons aussi d'ores-et-déjà dès fin janvier avec la Métropole, c'est la métropole évidemment qui pilote cela, je suis moi-même Vice-Président de la Métropole et pour ce qui concerne la Trinité c'est nous qui l'organiserons, nous lancerons la concertation publique sur le tramway. Je souhaite que nous puissions en même temps, dans une même séquence, dans le premier trimestre de l'année 2022, interroger les citoyens Trinitaires sur deux autres grands projets. L'un, c'est celui de la sécurisation et de l'embellissement de l'entrée de ville à La Trinité avec la création d'une piste cyclable puisque le Conseil Métropolitain a voté lors de sa dernière séance, pas celle d'aujourd'hui mais la précédente, un plan pluriannuel d'investissement qui fait une très belle place aux investissements structurants pour La Trinité et donc nous pourrons dès 2022, lancer avec tout simplement le budget métropolitain, à 100% il s'agit d'investissements métropolitains, nous pourrons lancer une vaste opération de sécurisation et d'embellissement de l'entrée de ville avec construction d'une piste cyclable qui reliera La Trinité à partir d'AUCHAN jusqu'à Nice, en connexion directe avec Nice en passant sur l'axe structurant du boulevard Suarez et du boulevard Général de Gaulle. C'est un engagement que nous avons pris, il ne s'agit pas seulement d'une piste cyclable, on sait bien qu'aujourd'hui le nombre de Trinitaires qui prennent le vélo pour aller travailler est faible. Il aura vocation sans doute à progresser ainsi que le nombre de Trinitaires qui le dimanche ou les jours de repos auront envie, de façon sécurisée, de partir de chez eux et d'aller jusqu'à la promenade des Anglais d'un côté puis de l'autre en vélo en famille. Mais il ne s'agit pas seulement d'une piste cyclable, il s'agit de faire en sorte que notre entrée de ville, qui est aussi une entrée métropolitaine parce que quand vous arrivez dans la Métropole par l'autoroute-est que vous arrivez de l'est, vous sortez à la sortie Nice-Est, si vous tournez à droite et que vous passez par ce qu'on appelle la plaine de Gerland, eh bien vous êtes dans une entrée de ville qui n'est pas digne de ce à quoi nous aspirons pour notre commune et donc nous allons pouvoir lancer cette vaste opération. Mais je souhaite que les Trinitaires soit interrogés sur tous les tronçons parce que sur chaque tronçon se poseront des questions. Où allons-nous repositionner tel ou tel aménagement ? Comment allons-nous desservir tel ou tel commerce ? Comment allons-nous faire en sorte que le paysage urbain soit requalifié pour améliorer à la fois la qualité de vie des habitants, des commerçants, des professionnels ? Développer aussi le commerce de proximité en centre-ville, c'est un sujet fondamental, mais forcément pour des sujets d'une telle importance, il faut que les Trinitaires soient amenés à donner leur avis et à donner leur avis en amont. C'est la raison pour laquelle dès le premier trimestre 2022, ils pourront donner leur avis sur la base d'un projet très concret. Nous projetterons des images qui montreront les contours d'un projet, mais un projet qui ne sera évidemment pas figé, un projet qui ne sera évidemment pas arbitré, un projet qui permettra aux Trinitaires de s'en saisir. Et puis le troisième grand projet, qui est peut-être même le premier parce que c'est probablement la demande qui nous a été le plus fréquemment faite depuis des années et des années et notamment dans la campagne électorale et c'est

la raison pour laquelle je l'avais mis dans les engagements principaux que nous avons pris pour une ville vivante, festive, culturelle, c'est de construire une salle polyvalente, une salle culturelle, un espace à la fois raisonnable, mais qui réponde aux besoins des Trinitaires qui depuis tant d'années nous disent : « Mais comment est-il possible que nous soyons l'une des seules communes du département à ne pas avoir de salle polyvalente et que nous soyons obligés de nous réunir sous un chapiteau ouvert au vent ? » Nous allons pouvoir construire cette salle polyvalente, nous allons le faire avec tous les soutiens avec toutes les subventions nécessaires, avec des engagements qui là aussi seront très clairs, nous ne dépenserons pas un euro qui n'ai pas été programmé, qui ne figure pas sur une ligne budgétaire d'un budget équilibré au centime d'euro près, mais nous le ferons avec détermination et nous le ferons même si nous étions en capacité de baisser les impôts comme je souhaite que nous puissions le faire si nous l'emportons sur le combat fondamental que j'évoquais tout à l'heure et qui nous amène jusqu'au Conseil Constitutionnel. Donc sur ces trois grands projets, je souhaite que les Trinitaires puissent donner leur avis et c'est ce que nous lancerons dans le premier trimestre de l'année 2022 et c'est ce que je vous propose de décider aujourd'hui. Y a-t-il des observations ? Monsieur CARLIN vous avez la parole.

Monsieur CARLIN :

Merci monsieur le Maire. Je vais voter cette délibération parce qu'il s'agit bien d'approuver le principe d'une consultation citoyenne et de saisir le Conseil Consultatif de la Vie Communale donc ça, je vais le voter évidemment. J'interviens pour que ce soit noté dans le procès-verbal que cela ne veut pas dire que je valide les initiatives, ni les opérations dont on parle. Autant il est évident qu'il faut détruire le bâtiment amianté, autant il faut embellir l'entrée de ville, autant j'ai des doutes sur la construction au lancement immédiat du centre culturel par rapport, vous avez évoqué les financements. Je souhaiterais que l'origine des financements n'interdise pas la Trinité d'avoir la main mise, par exemple sur le centre culturel, ce n'est pas le débat ce soir, mais je veux dire pourquoi j'ai des doutes ainsi que je suis très très impatient et curieux de voir effectivement le projet de piste cyclable parce que là aussi j'ai une petite inquiétude, vu ce qui se passe avec les pistes cyclables dans les grandes villes, notamment à Nice. Voilà, c'est ce que je voulais souligner merci.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur CARLIN. Y a-t-il d'autres observations. Je vous remercie de me donner l'occasion de revenir sur le Conseil Consultatif de la Vie Communale que je n'ai pas évoqué d'une part parce que nous l'avons évoqué lors du dernier Conseil municipal et puis Fabienne BERMOND, notre collègue en charge de cette délégation est souffrante aujourd'hui, donc elle ne peut en parler. Nous souhaitons que le Conseil Consultatif de la Vie Communale qui était un autre engagement que nous avons pris pour faire de La Trinité une ville où on écoute et où on respecte les citoyens. C'était vraiment un sujet fondamental pour nous parce que nous avons trop souffert de voir dans les années précédentes à quel point les citoyens n'étaient pas entendus, n'étaient pas écoutés, souvent même n'étaient pas respectés. Donc nous avons voulu nous doter d'un outil qui permette d'écouter et de respecter les citoyens et c'est le Conseil Consultatif de la Vie Communale. Suite au dernier conseil municipal, nous avons lancé donc les candidatures. Il y a eu de très nombreuses candidatures, si bien que comme vous le savez, le Conseil Consultatif de la Vie Communale comprendra cinq collègues de vingt personnes donc une centaine de personnes, mais il y a plus de candidats que de places si j'ose dire et donc nous procéderons en tout début d'année à un tirage au sort pour la désignation des membres effectifs mais évidemment tous les Trinitaires qui ne sont pas membres du Conseil Consultatif de la Vie Communale auront quand même accès à la concertation publique que nous lançons aujourd'hui. Le Conseil Consultatif de la Vie Communale sera en quelque sorte une cohorte éclairée qui aura les mêmes informations mais qui pourra de façon posée, réfléchir et amener aussi ses réflexions à la concertation publique plus large. Quant au pilotage, monsieur CARLIN, du projet de salle communale, je vous rassure d'ores-et-déjà, ce pilotage, quelles que soient les subventions que nous obtiendrons et nous en obtiendront puisque nous avons déjà des garanties solides, le pilotage sera exclusivement communal. Comme d'ailleurs celui de toutes les infrastructures qui s'implantent sur le territoire communal. Le Président de la Métropole

Christian ESTROSI le rappelait ce matin au Conseil métropolitain, rien n'est fait sans les maires pour autant que les maires souhaitent jouer pleinement leur rôle. Ce qui malheureusement n'a pas été suffisamment le cas précédemment, voilà. Nous souhaitons pleinement jouer notre rôle au sein de la Métropole et en pratique c'est ce qui se passe et donc que ce soit pour le tramway, que ce soit pour les infrastructures de sécurisation et d'embellissement et de création d'une piste cyclable, infrastructures métropolitaines mais que nous piloterons et que nous pilotons d'ores-et-déjà ou que ce soit pour le projet exclusivement communal de la salle communale, puisqu'il s'agit là d'une compétence communale pure, évidemment nous assurons un pilotage total. S'il n'y a pas d'autres observations, oui madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Je souhaiterais une précision s'il vous plaît parce que lundi lorsque j'ai participé à la commission Développement Urbain et que j'ai demandé que l'on puisse me fournir la liste, la composition des collèges du Conseil Consultatif, on m'a répondu que les collèges n'étaient pas complets.

Or, ce soir vous venez nous dire qu'il y avait multitude de candidats et qui vous serez obligés de procéder à un tirage au sort. Donc qu'est-ce qu'il en est ? Il y a multitude où on n'arrive pas à remplir ?

Monsieur le Maire :

Ah non je vous confirme la multitude madame ESCALIER donc je pense que vous avez peut-être mal compris mais quand on vous a... (interruption)

Madame ESCALIER :

N'exagérez pas quand même !

Monsieur le Maire :

... je n'étais pas présent comme vous le savez puisque j'ai été empêché par une autre réunion importante le jour de la commission dont vous parlez. On n'a pas pu vous dire qu'il n'était pas complet, on a dû vous dire qu'il n'était pas constitué parce que tout ça est très transparent et de toutes les façons lorsque nous procéderons au tirage au sort des différents collèges, je tiens absolument, parce que comme vous le savez, je tiens à la transparence totale, je tiens à ce que ce tirage au sort soit fait publiquement dans la salle du Conseil municipal à l'hôtel de ville et vous serez la bienvenue et nous le ferons sous le contrôle de la police municipale donc vous saurez à ce moment-là, le nombre de candidatures extrêmement important que nous avons reçues et vous verrez que nous sommes tenus de procéder à un tirage au sort. Donc, vous avez du coup peut-être compris, je ne sais pas ce que vous avez compris, mais en tout cas on a dû vous dire que les collèges n'étaient pas constitués parce que le tirage au sort n'était pas intervenu, le tirage au sort interviendra au tout début du mois de janvier. Vous y serez invitée.

Madame ESCALIER :

Je vous remercie pour l'invitation et je vous confirme que l'on m'a dit que ce n'était pas rempli, voilà, mais ce n'est pas grave. Je viendrais au tirage au sort. Pas d'inquiétude.

Monsieur le Maire :

Mais vous aurez la preuve matérielle que vous avez mal compris. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité et je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°3 : ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire :

Je vais passer la parole à monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux Finances pour apporter plusieurs délibérations suivantes et notamment la délibération N°3 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier à compter du 1er janvier 2022. Monsieur l'Adjoint vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Alors, merci monsieur le Maire la délibération qui suit est dans la droite ligne de notre contrat partenarial avec la DDFIP ainsi que notre engagement dans l'expérimentation du référentiel budgétaire et comptable M57. Sur ce contrat d'engagement global, c'est, et je reviens là-dessus, une initiative rare dans le département et rare au niveau national. Le niveau d'exigence de ce type d'accord dont la rareté doit être encore soulignée, témoigne de la bienveillante clairvoyance de l'État envers notre volonté déjà concrétisée de sortir d'années de gestion défailante. Bon c'est anecdotique, mais selon les échos de la DDFIP, il suscite des envies actuellement et un afflux de demandes d'autres communes du département. Alors bien sûr des conventions particulières existent en matière de fiabilisation des bases fiscales et elles sont conclues chaque année avec les collectivités locales pas, ce type d'engagement total. Je continue sur ce point, l'article 242 de la loi de finances du 28 décembre 2018 ouvre l'expérimentation du compte financier unique aux collectivités territoriales volontaires pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Au cours de cette période, le CFU se substitue aux comptes administratifs et aux comptes de gestion. La commune de La Trinité a candidaté et a été retenue. A ce titre, elle applique le référentiel budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2022. L'adoption d'un règlement financier et budgétaire est rendu obligatoire par ce référentiel. Il répond à deux objectifs importants : définir un cadre normatif et développer une pédagogie de la gestion financière et budgétaire, il encadre trois axes budgétaires majeures de la municipalité : la tenue d'une comptabilité d'engagement, l'instauration d'une programmation pluriannuelle des investissements et l'organisation et le suivi des autorisations de programme. Il est soumis à votre délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Encore une avancée très importante puisque ce règlement budgétaire et financier n'existait pas. Donc je vous remercie monsieur l'Adjoint aux Finances pour ce travail que vous pilotez avec le Directeur général des services et en lien avec les services de l'État pour assainir, rendre les choses transparentes, rigoureuses, lisibles. C'est vraiment du beau travail. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas je soumetts au vote l'adoption du règlement budgétaire et financier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°4 : AVANCE DE TRESORERIE POUR LE BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »

Monsieur le Maire :

La délibération N° 4 sera également rapportée par monsieur l'Adjoint aux Finances. Elle concerne l'avance de trésorerie pour le budget annexe du cimetière. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

C'est une délibération technique obligatoire. Par délibération en date du 14 octobre 2021, nous avons institué un budget annexe pour le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2022 et donc afin de faire face aux dépenses de ce budget dès le début de l'exercice, il est nécessaire de procéder au versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe que nous avons estimée à 10 000 euros et il vous est proposé de délibérer à ce sujet.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

o3o3o3o3o3o3o3

DÉLIBÉRATION N°5 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire :

La délibération N°5 toujours pour les finances. Il s'agit là d'une constitution d'une provision comptable pour les créances douteuses. Vous avez la parole monsieur GENIEYS.

Monsieur GENIEYS :

Donc la constitution de provisions comptables c'est une dépense obligatoire pour une collectivité.

Monsieur le Maire :

Parlez un petit peu plus fort monsieur l'Adjoint s'il vous plaît.

Monsieur GENIEYS :

C'est une dépense obligatoire pour une collectivité. Il est précisé qu'elle doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur des comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le responsable de service de la gestion comptable. Cela à hauteur du risque de recouvrabilité et qui est estimé à partir des informations qui sont communiquées par le comptable et la commune n'avait jusqu'à présent jamais provisionné, bien qu'ayant des créances extrêmement anciennes dont le risque de recouvrabilité est avéré. Pour l'année 2021, en accord avec le comptable public, le montant de cette provision est estimé à 13 210 euros.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint donc pour que nos concitoyens comprennent vraiment bien ce qui est assez simple, il s'agit tout simplement de considérer que lorsque la commune à des créances dont elle a identifié le fait qu'elle ne pourra pas les recouvrer, les récupérer et bien plutôt que d'inscrire dans son budget, qu'elle compte encore sur ces créances sur ces recettes, elles les provisionnent, c'est-à-dire qu'elle sait qu'elle ne les récupérera pas. Mais là aussi, cela apparaît clairement dans un budget, qui en est davantage transparent, clair, lisible. Ce sont des petits montants entre guillemets, au regard du budget de la commune 13 000 euros pour un budget d'une dizaine de millions d'euros. Mais il est important, encore une fois, à l'euro près, d'être parfaitement rigoureux, sincère dans la présentation que nous faisons de nos comptes. Merci encore pour ce travail. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°6 : VERSEMENT ANTICIPE D'ACOMPTE DE SUBVENTION AU CCAS POUR 2022

Monsieur le Maire :

La délibération N° 6 concerne le versement anticipé d'un acompte au CCAS pour 2022 et je donne la parole à Madame Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, mon Adjointe à la Santé et aux Solidarités dont je profite aussi pour saluer l'engagement, notamment dans la lutte contre l'épidémie puisque à la fois professionnellement comme infirmière libérale, je disais tout à l'heure combien les professionnels de santé libéraux de La Trinité se sont engagés dans la lutte contre l'épidémie et puis comme Adjointe à la santé et bien elle a joué un rôle déterminant pour la mise en œuvre de ce centre de vaccination de notre centre de vaccination trinitaire qui aura bientôt un an et qui a permis de vacciner un pourcentage extrêmement important de la population l'un des plus important de la Métropole Madame DEPAGNEUX-SEGAUX vous avez la parole.

Madame DEPAGNEUX-SEGAUD :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Pour mener à bien son rôle, notre CCAS doit assumer ses missions dès le début de son exercice 2022. Le vote du budget primitif aura lieu au cours du premier trimestre 2022 et le versement des subventions dont celle du CCAS n'interviendra qu'après l'approbation de ce budget primitif. Aussi, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le versement d'un acompte de la subvention. C'est l'objet de la présente délibération. Le montant maximum accordé sera de 30 % de la subvention allouée au titre de l'exercice 2021. Face à la période contrainte, nous faisons vivre à La Trinité avec Ladislas POLSKI, l'esprit de solidarité en particulier en aidant nos seniors à retisser du lien social et à ne pas rester isolé. Cette semaine, en lien avec les animations « Noël à la Trinité » portées par ma collègue Marie-Pierre PARINI, nous avons proposé à nos seniors, deux après-midi de spectacle, de chants et de magie. Près de 500 seniors ont pu en profiter dans le respect des gestes barrières et plus de 800 seniors bénéficieront du panier de Noël que nous avons distribué aujourd'hui et que nous continuons à distribuer demain en extérieur. Je rappelle que l'équipe de notre CCAS intervient aussi dans la coordination de notre centre de vaccination municipal que nous avons ouvert dès janvier dernier et qui a permis à tant de Trinitaires de se faire vacciner contre la COVID 19 dans les meilleurs délais et à proximité de chez eux. Notre centre de vaccination est toujours resté ouvert. Chaque journée complète d'ouverture permet aujourd'hui de vacciner 600 personnes grâce également à la mobilisation exceptionnelle des professionnels de santé trinitaires que nous saluons. Au nom des Trinitaires, je profite aussi de cette délibération pour saluer chaleureusement le travail des agents de notre CCAS et les membres du Conseil d'Administration, en particulier les représentants d'associations Trinitaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci Madame l'Adjointe. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas et en saluant aussi vraiment le travail de tous les agents du CCAS qui étaient d'ailleurs réunis cette semaine pour ce moment convivial que j'évoquais avec les seniors. Je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°7 : ADOPTION AVENANT N°2 DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUÉE POUR LA REALISATION DU COMPLEXE SPORTIF - PALAIS DES SPORTS

Monsieur le Maire :

La délibération N°7 sera à nouveau rapportée par Monsieur l'Adjoint aux Finances, Monsieur Jean-Paul GENIEYS et concerne l'adoption d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du complexe sportif Palais des Sports où nous sommes. J'y reviendrai tout à l'heure mais vous avez la parole monsieur GENIEYS.

Monsieur GENIEYS :

C'est cela et on parle du solde de la dette du Palais des Sports que nous devons au Département depuis x années. La construction du Palais des Sports a été confiée donc en maîtrise d'ouvrage déléguée au Conseil Départemental en 2002. Un premier avenant du 23 novembre 2011 fixait le coût définitif des travaux hors taxes, mais le FCTVA relatif à cette opération a été perçu en totalité par la ville, il n'avait jamais fait l'objet de remboursement jusqu'en 2020 auprès du Département. Cette dette n'avait pas été constatée dans les comptes de la commune. La commune, dans sa demande du 19 août 2021 au Département, a voulu honorer sereinement le remboursement de ce FCTVA perçu dans les cinq prochaines années. Des remboursements ont déjà été effectués en 2020 et 2021 pour les montants, 2020, 250 718 euros et 100 000 euros en 2021. Le solde restant dû s'élève à 505 437 euros, soit les deux tiers. Dans le cadre de la gestion annuelle des crédits mis en place, la commune de La Trinité a sollicité auprès du Département, l'étalement du règlement de ce solde sur cinq années, à parts égales de 100 000 euros et c'est l'objet du présent avenant soumis à votre délibération.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint. Pour que nos concitoyens comprennent bien, il s'agit là d'une des dettes de la commune qui n'apparaissait pas clairement dans les comptes de la ville. Une dette de 750 000 euros que la commune doit, devait puisque nous avons commencé à la réduire, devait au Conseil Départemental depuis une grosse dizaine d'années pour le bâtiment où nous sommes. C'est 750 000 euros, nous en avons d'ores-et-déjà nous, remboursé la moitié et nous avons donc obtenu, j'ai écrit au Président du Conseil Départemental, Charles-Ange GINESY pour qu'il puisse nous accorder effectivement, un étalement final en quatre annuités de ce paiement et donc tout cela est désormais parfaitement transparent et parfaitement clair entre le Président GINESY et moi-même. Merci là encore pour ce travail. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°8 : MAJORATION DE LA TAXE HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Monsieur le Maire :

Délibération N°8, Monsieur Jean-Paul GENIEYS, concerne quelque chose d'important puisqu'il s'agit de majorer la taxe sur les résidences secondaires afin de faire participer à notre effort, pas seulement les résidents trinitaires, mais aussi ceux qui possèdent des résidences secondaires dans notre commune. Vous avez la parole Monsieur GENIEYS.

Monsieur GENIEYS :

Oui c'est exact alors, le cadre, le Conseil municipal peut majorer, d'un pourcentage compris entre 5 et 60 %, la part lui revenant de la cotisation taxe d'habitation qui est due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, donc les résidences secondaires. Dans un souci, dans cette période, d'équité fiscale, en raison aussi de la tension existante ce qui existe en matière de logements sur la commune et comme dans la plupart des communes situées dans le périmètre ouvert à cette majoration, il est décidé de vous proposer d'adopter une majoration de 60%. Cette mesure prendra effet à partir de 2023. Alors, les logements situés à proximité d'un lieu de travail, les personnes contraintes de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale, les anciennes résidences principales, ça c'est important, des personnes hébergées durablement dans une maison de retraite ou un EHPAD sont dégrevées de ce type de majoration et cette délibération vous est proposée.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Je précise suite à une question d'ailleurs que madame ESCALIER a posé en commission, je vous confirme que cette mesure ne prendra effet lorsque nous l'aurons votée, qu'en 2023. Voilà. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Je voulais savoir si vous aviez une estimation du nombre de logements qui sont concernés et je voterai contre cette délibération non pas sur le principe mais sur le taux qui est appliqué. C'est encore majorer très fortement les propriétaires avec le contexte économique que l'on a déjà évoqué lors des précédents conseils, 60% je trouve que c'est élevé. Après, je comprends le principe de la majoration pour inciter les propriétaires soit à louer leur bien, soit à les vendre, mais les 60% me paraissent quand même très élevés.

Monsieur le Maire :

Alors en fait madame ESCALIER pour répondre précisément à votre question cela concerne 2 % des logements Trinitaires. Ce sont des résidences secondaires, par exemple, il y a de nombreux monégasques enfin de nombreux, un certain nombre de monégasques qui ont des résidences secondaires dans les beaux quartiers de notre commune. Vous savez qu'il y en a et qui donc voilà, payent une taxe d'habitation à un taux qu'on peut considérer comme légitime à être augmenté au moment où les Trinitaires sont mis à contribution. Moi j'assume de dire que je préfère augmenter la taxe des résidences secondaires, notamment de résidents non Trinitaires fortunés, pour ne pas avoir à augmenter encore la fiscalité sur les Trinitaires et je le dis, plus jamais, nous n'augmenterons la fiscalité à La Trinité. L'augmentation que nous subissons a été suffisamment douloureuse pour que nous nous donnions les moyens de ne plus jamais augmenter les impôts à La Trinité et donc là, ce sur quoi nous tablons en augmentant la taxe sur les résidences secondaires, c'est une grosse centaine de milliers d'euros de recettes supplémentaires, ce qui équivaut à peu près à un point de fiscalité, voyez c'est comme ça qu'on raisonne. Donc j'assume totalement de pouvoir actionner ce dernier levier pour épargner le contribuable Trinitaire dans l'attente de pouvoir faire mieux et notamment si nous gagnons le combat que j'ai évoqué tout à l'heure. Y a-t-il d'autres observations? S'il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient? Qui est pour ? C'est adopté. Je précise pour les services qui notent, le vote contre de madame ESCALIER seulement, sinon c'est adopté par tous les autres Conseillers municipaux.

Vote du Conseil : Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°9 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021

Monsieur le Maire :

A présent il convient d'examiner la délibération N° 9 et c'est une délibération là aussi qui concerne les finances donc vous avez la parole monsieur GENIEYS.

Monsieur GENIEYS :

Alors oui, je pense que c'est celle qui concerne la régularisation de créances anciennes ?

Monsieur le Maire :

Non, c'est la décision modificative N°2 dans le budget principal de la ville.

Monsieur GENIEYS :

Oui, j'ai un trou.

Monsieur le Maire :

Oui, oui, non mais vous avez raison, excusez-moi, vous avez raison. Il s'agit de la régularisation notamment de ces créances anciennes puisque c'est effectivement une modification à la marge, mais vous avez raison il s'agit de ces créances. Vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Ah oui d'accord, d'accord. Alors toujours dans le cas de la régularisation d'anciennes opérations comptables en préparation de la nomenclature ...

Monsieur le Maire :

Parlez un petit peu plus fort monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

...j'essaye. En concertation avec le comptable public, il est proposé au Conseil, les inscriptions budgétaires suivantes : en section de fonctionnement, après je vous expliquerai, une annulation de titres obsolètes sur des exercices antérieurs, certains remontent à 1996, à hauteur de 15 000 euros. Bon, c'est une première régularisation qui est compensée intégralement sur l'exercice donc 2021 par des annulations de frais d'actes et de contentieux à hauteur de 8 000 euros qui ne seront pas effectués et des fournitures d'entretien à hauteur de 7000 euros et effectivement cela concerne bien, c'est bien une décision modificative du budget 2021.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint voilà ça, tout ça, sous des dehors austères correspond en réalité à quelque chose d'extrêmement positif parce qu'il s'agit là encore de la mise en transparence des finances communales. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

CCCCCCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°10: ADOPTION DU REGLEMENT ET DE LA TARIFICATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET/OU EXTRASCOLAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Maire :

La délibération N° 10 concerne la tarification des accueils périscolaires et extrascolaires mais surtout le règlement de ces activités dans le cadre de notre récupération de cette compétence et donc c'est ma Première Adjointe en charge de l'éducation qui rapporte cette délibération. Vous avez la parole madame la Première Adjointe. Je ne passe pas le micro à ma Première Adjointe parce que nous respectons les gestes barrière donc le micro arrive.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Bonsoir à tous. Cette délibération est en lien étroit avec la reprise de la compétence périscolaire et extrascolaire. Dorénavant et dès le 1er janvier 2022 c'est la commune qui facturera et percevra les accueils périscolaires et extrascolaires de la ville. Il convient donc de les voter au sein de cette assemblée. Il s'agit d'une délibération essentiellement technique qui précise les modalités de calcul des tarifs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la ville ainsi que le règlement intérieur de ces accueils. Le règlement intérieur de ces accueils a été repris à l'identique. Quelques précisions concernant les tarifs appliqués. Sont repris également à l'identique par la commune de La Trinité, les tarifs appliqués par le SIVOM depuis septembre 2021 et aucun changement ne sera appliqué au 1er janvier 2022. Quelques précisions supplémentaires concernant ces tarifs, en septembre 2021 une légère réévaluation de tarifs avait été faite par le SIVOM afin d'éviter trop d'écart entre les tarifs planchers et plafonds pour plus d'équité notamment sur la garderie des maternelles du matin et du soir. Aucune augmentation sur le tarif des élémentaires et nous notons une légère diminution également sur le mercredi et sur l'extrascolaire. Ces services touchant plus de 50 % des familles au niveau des tarifs plafonds. Dernière petite précision, évidemment tous ces tarifs sont évidemment en parfaite relation avec le coefficient CAF et donc je vous propose mes chers collègues de voter cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Merci. Lors de la commission des finances effectivement, j'avais souligné le fait que c'était très bien de pouvoir réduire l'écart entre les tarifs planchers qui sont appliqués aux familles qui ont des revenus les plus faibles et les tarifs plafonds pour les familles qui ont des revenus plus importants donc de réduire l'écart entre ces deux tarifs étaient quelque chose de plutôt très bien pour les familles et je vais demander s'il était possible aussi dans le règlement de fonctionnement de faire apparaître le taux d'encadrement que la commune souhaite appliquer dans le cadre des accueils péri et extrascolaires, merci.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Oui, tout à fait madame ESCALIER, il n'y a aucune difficulté à mettre ces taux d'encadrement qui sont réglementaires et imposés par la CAF concernant tous ces accueils et ça sera fait, évidemment.

Monsieur le Maire :

Je profite de votre remarque madame ESCALIER, pour insister sur le fait que dans le cadre de notre récupération de compétences, nous sommes particulièrement attentifs à ce que les encadrants du périscolaire soient le moins précaire possible et madame la Première Adjointe vous expliquera tout à l'heure comment nous avons fait en sorte de diviser de moitié le nombre d'agents vacataires et de multiplier par deux le nombre d'agents contractuels tout simplement parce que dans cette compétence extrêmement importante qu'est le périscolaire, c'est-à-dire l'encadrement des enfants dans le temps non scolaire mais dans le cadre de l'école, il est extrêmement important d'avoir le personnel le plus

qualifié possible, le plus stable possible, le plus compétent possible et c'est vraiment ce à quoi nous travaillons dans un secteur difficile. Vous avez sans doute vu que cette semaine les agents du périscolaire se sont mobilisés au plan national et donc nous sommes vraiment sensibles à ce que le statut de ces agents soit amélioré pas seulement pour les agents eux-mêmes mais tout simplement pour la qualité du service rendu. C'est extrêmement important pour nous. Y a-t-il d'autres observations ? Bien alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité Madame l'Adjointe.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°11 : ADOPTION DU REGLEMENT DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE GUICHET FAMILLE

Monsieur le Maire :

La délibération N°11 concerne l'adoption du règlement du prélèvement automatique du guichet famille et c'est normalement vous qui leur rapportez, non, c'est vous monsieur l'Adjoint aux Finances, alors vous avez parole puisque nous parlons de finances bien entendu.

Monsieur GENIEYS :

Il y en a trois, voilà il y a trois délibérations qui se suivent et si monsieur le Maire en est d'accord, il faudrait...

Monsieur le Maire :

On va les traiter l'une après l'autre, d'abord la 11.

Monsieur GENIEYS :

Allez, une après l'autre alors. Bien, donc les 3 délibérations qui suivent montrent la reprise de compétence du périscolaire et l'instauration du guichet famille. Alors la première qu'on va traiter, institue la possibilité de prélèvement automatique pour les services du périscolaire et extrascolaire de la restauration municipale et de l'école de musique, voilà. Elle est soumise à votre appréciation.

Monsieur le Maire :

Et donc je profite de cette délibération aussi pour rappeler nous n'avons pas inauguré encore parce que le contexte ne s'y prête pas, mais que nous avons installé le guichet famille dans les anciens locaux de la police municipale qui ont été rénovés par nos services et je tiens à remercier et à féliciter le travail des agents de nos services techniques qui ont entièrement rénovés, réhabilités les locaux de l'ancienne police municipale qui accueillent désormais le guichet famille, c'est-à-dire un lieu où on reçoit les familles pour tout ce qui concerne effectivement la cantine, le périscolaire et l'extrascolaire, l'école de musique et puis nous montons en puissance puisque la facilitation du règlement pour les familles sera faite, y compris à court terme avec des possibilités de règlement directement en ligne sur le site de la commune. En tous les cas tout est fait pour faciliter la vie des familles qui sont elles aussi mises à contribution puisque je ne sous-estime pas ce que représente telle ou telle augmentation de tarifs dans le budget des familles. Mais nous nous fixons l'objectif, nous nous contraignons à augmenter sans cesse la qualité du service public rendu. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°12 : ADHESION A L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES (ANCV)

Monsieur le Maire :

Délibération N°12.

Monsieur GENIEYS :

Alors dans le même état d'esprit, la deuxième en fait la 12 permettra aux familles d'utiliser les chèques vacances pour les activités périscolaires et extrascolaires, évidemment pas la restauration scolaire.

Monsieur le Maire :

Bien, y a-t-il des observations ? Alors qui est contre le fait d'utiliser des chèques vacances pour payer le périscolaire et l'extrascolaire ? Personne. qui s'abstient ? Personne. qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°13 : ADHESION AUX CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) ET AUX CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL ELECTRONIQUE (E-CESU)

Monsieur le Maire :

Et dans la délibération N°13, monsieur l'Adjoint aux Finances, vous proposez aussi une autre facilité pour les familles qui souhaitent s'en saisir, pour le règlement des activités. Vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Oui qui est important puisque c'est la facilité ...

Monsieur le Maire :

Un tout petit peu plus fort monsieur l'Adjoint, je suis désolé de vous le rappeler. Je sais que moi je parle trop fort mais vous peut-être pas assez.

Monsieur GENIEYS :

Je n'y arriverai pas. Donc, nous allons permettre aux familles d'utiliser le CESU pour les mêmes activités scolaires et extrascolaires. Je pense que c'est quelque chose les chèques emploi service, je pense que c'est quelque chose d'extrêmement important aussi que nous mettons en place, qui n'était pas, je pense, jusqu'à présent mis en place lorsque cela dépendait du SIVOM.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

o3o3o3o3o3o3o3

DÉLIBÉRATION N°14 : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE LA TRINITE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur le Maire :

Je passe à présent la parole à madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Adjointe à l'Éducation et Première Adjointe, qui nous parle de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire en cours. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire. Donc il s'agit d'une délibération récurrente, effectivement chaque année nous délibérons sur la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Trinité. Ces frais sont imputables aux communes qui donc ont acceptées une dérogation et nous établissons tous les ans un coup élève. Le calcul de ces frais prend en compte les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des activités périscolaires et des éventuelles activités facultatives. Ils sont pour 2020-2021 en légère augmentation avec la prise en compte dans les dépenses de fonctionnement des bâtiments scolaires, de l'intégration des agents techniques, des traitements des agents techniques pardon, un intervenant dans les bâtiments à hauteur de 80 % ainsi que l'intégration du traitement des équipes espaces-verts à hauteur de 10%. Il y a donc une augmentation sur le coup d'un élève élémentaire de 377 euros et une augmentation sur le coût d'un élève maternelle de 27 euros. Je vous remercie monsieur le Maire et je vous demande de passer au vote la délibération.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations sur ce point ? Pas d'observation ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

o3o3o3o3o3o3o3

DÉLIBÉRATION N°15 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2022 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS ACCORDEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire :

La délibération N°15 concerne l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2022 et pour cela je passe la parole à monsieur Aziz TAFER, Conseiller municipal en charge des relations avec les entreprises, lui-même entrepreneur et donc vous avez la parole monsieur TAFER.

Monsieur TAFER :

Bonsoir. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi vous donne la possibilité monsieur le Maire d'accorder 12 jours des dérogations d'ouverture dominicale en une année. Je vous propose donc de délibérer sur la liste des dates proposées dans le cadre des dérogations dominicales pour l'année 2022 sur le territoire communal. Ces dates concernent les commerces de détail à prédominance alimentaire et les commerces des autres branches : 2 janvier – 8 mai - 27 novembre - 4 décembre - 11 décembre et

18 décembre. Les grandes enseignes trinitaires et les commerces de proximité, créateurs d'emplois locaux d'activités peuvent compter sur nous pour continuer à les écouter, à soutenir leur activité et les associer aux enjeux de la vie municipale. J'en profite pour saluer les commerces et entreprises qui ont fait le choix de s'installer et de créer leur activité à La Trinité au cours des derniers mois, preuve que notre volonté de refaire de la Trinité une ville vivante porte ses fruits. Nous les encourageons et sommes plus que jamais à leurs côtés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur TAFER d'accompagner vous-même ce dynamisme. On peut saluer effectivement les grandes enseignes, les commerces de proximité, les commerçants du marché aussi qui sont mobilisés et qui participeront évidemment à notre marché de Noël renforcés par d'autres exposants. J'en profite aussi pour saluer effectivement le bon travail que nous menons avec l'hypermarché, qui est quand même le premier employeur privé de la commune, plusieurs centaines de salariés et je suis de ceux qui considèrent qu'on n'oppose pas le commerce de proximité et les grandes enseignes parce que si on travaille de façon intelligente, on est en capacité d'induire de l'émulation, du développement et quand nous évoquons tout à l'heure des grands projets, notamment d'embellissement, de sécurisation de requalification de notre ville, eh bien, ce sont des travaux qui auront vocation à la fois de rendre le centre-ville plus agréable et plus favorable pour le commerce de proximité et puis ce sont des aménagements, des infrastructures auxquelles nous devons travailler en intégrant aussi le fait qu'il y a un hypermarché à proximité immédiate du centre-ville et qu'à la fois ça produit des nuisances de circulation et en même temps ça produit de l'activité et il faut vraiment que nous puissions en permanence croiser ces enjeux là sans les affronter. J'étais encore hier avec le Directeur de l'hypermarché et nous travaillons très bien ensemble comme nous le faisons avec les commerçants de proximité que j'ai rencontrés aussi récemment pour parler de l'avenir du boulevard Général de Gaulle qui dans sa portion hyper centrale doit faire l'objet à mon sens d'une réflexion à la fois sur la circulation, sur le stationnement parce que la situation actuelle du boulevard Général de Gaulle n'est pas satisfaisante, il n'y a pas un jour où un habitant du boulevard Général de Gaulle ne m'appelle pas ou ne cherche pas à me joindre pour dire : « il y a trop de bruit », « les gens vont trop vite », « comment on peut faire pour apaiser le boulevard Général de Gaulle entre le rond-point des Amis de la Liberté et le rond-point Roma ». Nous avons des propositions, nous les mettons en débat et que ce soit pour la vitesse, que ce soit pour les nuisances, que ce soit pour la sécurité, que ce soit pour le stationnement, eh bien, je crois qu'il faut que nous mettions ça d'urgence en réflexion. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N°16 : CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES COMMUNALES AU PROFIT DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DES VALLONS DE LAGHET ET DE FUON SANTA - RÉGULARISATION**

**Monsieur le Maire :**

A présent, nous allons passer à l'examen de la délibération N°16 qui sera rapportée par madame FERNANDEZ-BARAVEX. Mais puisque j'évoquais tout à l'heure le commerce de proximité et les commerçants et les exposants du marché, je vais peut-être donner la parole rapidement à madame Marie-Pierre PARINI, Adjointe aux Festivités qui va nous dire peut-être un mot de la façon dont nous avons pu organiser les festivités dont nous tiendrons le marché de Noël, malgré le contexte et justement la façon dont nous avons adapté notre organisation.

**Madame PARINI :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Alors nous nous étions engagés avec monsieur Ladislas POLSKI à faire de La Trinité une ville vivante et festive. C'est tout le sens de la programmation de Noël à La Trinité que nous avons lancée cette année et qui contribue à l'activité de nos commerces de proximité et de nos entreprises trinitaires. Le lancement des illuminations, le 4 décembre dernier, avec le goûter de Noël des enfants, les animations, les stands de barbe à papa et de marrons chauds et l'arrivée du père Noël a été un grand succès. Nous avons souhaité travailler avec des talents, des associations et des commerçants trinitaires et cela a été apprécié. Je salue la direction de l'hypermarché qui a contribué également à la réussite de ce goûter. Ce week-end se tient également pour la première fois notre marché de Noël, plusieurs dizaines de stands et des animations pour enfants seront proposés aux Trinitaires. Les commerçants de notre marché trinitaire seront également présents à ce rendez-vous. Je rappelle que tous les vendredis soir et depuis le 26 novembre, un mini marché est également proposé place pasteur avec socca, huîtres et traiteurs. Celui-ci connaît un grand succès. Je souhaite chaleureusement remercier nos services, en particulier nos agents du centre technique municipal pour leur travail et leur professionnalisme. Ils ont ainsi œuvré pour installer dans le temps les 1300 mètres de guirlandes lumineuses, les traverses de rue dans les quartiers et les sapins et les diverses décorations notamment sur nos ronds-points. La ville loue ou achète ces illuminations dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel maîtrisé. Avec mes collègues de la majorité, je remercie aussi les agents de la Direction du Cabinet et de la Communication pour la coordination et les agents et les professeurs de notre école de musique pour le beau concert de Noël qu'ils ont proposé dimanche dernier. Le travail que nous portons apporte du baume au cœur des Trinitaires et contribue à l'activité de nos commerces de proximité et de nos entreprises et nous continuerons en ce sens. Je vous en remercie.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup madame l'Adjointe et à moi de vous remercier pour le travail que vous menez parce que ces festivités ça n'est pas seulement nous mettre du baume au cœur et nous en avons besoin quand même en ces périodes de fin d'année dans ce contexte difficile, mais c'est aussi, comme vous venez de le dire, stimuler l'activité notamment l'activité économique, le commerce de proximité, c'est le faire en toute sécurité et c'est le faire en ajoutant du lien social et de la joie dans notre commune, donc merci beaucoup pour ce travail. Délibération N°16 et je vais donner la parole à madame l'Adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement également Conseillère Métropolitaine, Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX. Elle concerne cette délibération, la cession des parcelles communales au profit des propriétaires riverains dans les vallons de Laghet et de Fuon Santa sous forme de régularisation. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

**Madame FERNANDEZ-BARAVEX :**

Merci monsieur le Maire. Donc je voulais vous rappeler que la commune est propriétaire de parcelles correspondant à des délaissés issus des travaux de la couverture des vallons de Laghet et de Fuon Santa. Toutefois, ces délaissés n'ont jamais été rétrocédés aux riverains alors qu'ils en ont la jouissance. Aussi, la commune a initié à compter de 1998 une première étape de régularisation par la cession à l'euro symbolique de ces délaissés à chaque propriétaire riverain dont les frais d'actes ont été pris en charge par la commune. Ces régularisations se sont poursuivies depuis, uniquement sur demande des propriétaires et cela surtout lors de successions ou de transaction. Afin de finaliser les sessions restantes, la commune a contacté en début d'année 2021 les propriétaires concernés, pour leur proposer la cession dans les mêmes conditions que précédemment, c'est-à-dire la cession à l'euro symbolique formalisée par acte authentique aux frais de la commune. Cela concerne une douzaine de parcelles et l'ensemble de ces propriétaires ont répondu favorablement à cette proposition. Il vous est donc demandé d'approuver ces cessions selon les conditions énoncées ci-dessus.

**Monsieur le Maire :**

*Merci beaucoup madame l'adjointe un travail là aussi très important de régularisation en profondeur pour repartir sur de bonnes bases. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations, donc dans ces conditions je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.*

**Vote du Conseil : Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

**DÉLIBÉRATION N°17 : RECRUTEMENT D'EMPLOI DE VACATAIRES**

**Monsieur le Maire :**

*La délibération N°17 concerne le personnel et donc je donne la parole à la Première Adjointe en charge du personnel. Madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY vous avez la parole.*

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

*Merci monsieur le Maire. Donc suite principalement à la reprise de compétences périscolaires et extrascolaires et à la délibération y afférant du 15 avril 2021, considérant également les besoins ponctuels des services publics comme ceux de notre centre de vaccination, mais aussi de l'événementiel ou du gardiennage, la présente délibération nous soumet le principe du recrutement des vacataires pour l'année 2022, selon une rémunération forfaitaire ou horaires en fonction de leur mission. Quelques précisions concernant les vacataires des services périscolaires et extrascolaires, une légère réévaluation des rémunérations faite jusque-là par le SIVOM est proposée par la collectivité. De plus cette grille de rémunération nous permettra de recruter des animateurs à compétences spécifiques dans le cadre des activités PEDT notamment. Tout en étant en parfaite cohérence avec les taux d'encadrement légaux imposés par la CAF et dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, effectivement nous sommes dans une logique de diminution des taux des vacataires pour stabiliser les équipes que les enfants soient encadrés par des animateurs qui soient mieux formés. Je vous propose monsieur le Maire de présenter cette délibération à l'assemblée.*

**Monsieur le Maire :**

*Y a-t-il des observations ? Bien, s'il n'y a pas d'observations, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.*

**Vote du Conseil : Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

## **DÉLIBÉRATION N°18 : CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER ET/OU TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

### **Monsieur le Maire :**

*La délibération N°18 concerne la création d'emplois pour l'accroissement saisonnier et/ou temporaire d'activité. Vous avez la parole Madame l'Adjointe.*

### **Madame NICOLETTI-DUPUY :**

*Merci donc sur le même principe que la délibération précédente, nous vous proposons également de bien vouloir autoriser la collectivité, dans le cadre d'un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, à créer 23 postes d'emploi non permanents à temps complets ou incomplets afin d'assurer des missions de renforts sur la logistique, l'entretien des espaces extérieurs et pour les emplois dits « jeunes été ». Vous noterez donc que ces missions sont exercées sur la période de juin à septembre pour une durée de quatre mois maximum. Ces emplois ne figurent pas au tableau des emplois permanents. Concernant les entretiens espaces extérieurs, un renfort permanent a déjà été mis en place avec le recrutement de deux CAE aux espaces verts, ceci permettant également la ré-internalisation du marché d'entretien de l'entrée de ville et du gymnase et ainsi une plus grande latitude d'action et d'interventions des services des espaces verts. Un autre CAE a également été recruté pour la logistique en soutien permanent.*

### **Monsieur le Maire :**

*Merci d'expliquer comment nous nous faisons d'une pierre deux coups, voire plusieurs coups. C'est-à-dire à la fois donner l'occasion sur des périodes saisonnières à des jeunes Trinitaires et bien de se confronter au monde du travail d'une façon programmée là aussi, où nous anticipons sur les besoins et en même temps de réduire des coûts, un certain nombre d'activités avait été délégué précédemment à des entreprises extérieures, ce qui nous coûtait fort cher et nous avons préféré effectivement effectuer un certain nombre de travaux en régie c'est-à-dire directement exercer par nos agents et donc cela procède aussi de l'exigence de bonne gestion et d'optimisation des finances publiques qui sont notre responsabilité. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.*

**Vote du Conseil : Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*03030303030303*

## **DÉLIBÉRATION N°19 : ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET DEFINITION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE POUR 2022**

### **Monsieur le Maire :**

*La délibération N°19 revient aussi à madame la Première Adjointe en charge du personnel. Il s'agit de l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur général des services et de la définition des modalités d'attribution des véhicules de service avec remisage à domicile pour 2022 conformément à la réglementation et à cette délibération qui est annuelle. Vous avez la parole madame l'Adjointe.*

### **Madame NICOLETTI-DUPUY :**

*Je vous remercie monsieur le Maire. Donc effectivement mes chers collègues, il est ici question de renouveler annuellement les conditions de mise à disposition des véhicules de service avec remisage à domicile et du véhicule de fonction attribué au Directeur général des services. Je vous rappelle que la loi du 27 février 2002 autorise l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service, aux*

agents occupant notamment l'emploi fonctionnel de DGS d'une commune de plus de 5000 habitants. Cette mise à disposition constitue un avantage en nature et est soumise à déclaration et à cotisation. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la présente délibération.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil : Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

03030303030303

**DÉLIBÉRATION N°20 : ADHESION DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE VAL DE BANQUIERE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération N°20 concerne l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Villevieille au SIVOM Val de Banquière. J'ai indiqué tout à l'heure que la commune et vous le savez, nous avons voté dans ce sens, a rejoint la Métropole Nice Côte d'Azur. Elle souhaite déléguer un certain nombre de ses compétences au SIVOM Val de Banquière. C'est une demande qu'elle fait. Evidemment les communes sont souveraines, toutes les communes membres du SIVOM sont appelées à donner leur avis. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Juste pour préciser comme le SIVOM est mon employeur que je ne prends pas part au vote.

**Monsieur le Maire :**

C'est bien noté madame ESCALIER. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y a pas d'observation, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil : Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

03030303030303

**Décisions Municipales :**

**Monsieur le Maire :**

Je dois vous informer d'un certain nombre de décisions municipales et nous recensons donc la décision municipale N°12-2021 qui concerne l'aménagement des bâtiments de l'eau vive et la demande de subvention à l'État et au Conseil Départemental. Comme vous le savez, puisque nous allons désamianter et ensuite détruire le bâtiment désaffecté et dangereux des Gerles, nous repositionnons les services qui étaient précédemment hébergés aux Gerles, dans d'autres bâtiments et nous allons installer dans le bâtiment historique de l'eau vive en centre-ville, l'école de musique, au premier étage. Donc au premier étage de l'école de l'eau vive sera installé l'école de musique dans des locaux plus adaptés, rénovés avec une acoustique adaptée et évidemment pour ce faire nous allons solliciter toutes les subventions. Nous avons déjà d'ailleurs sollicité ces subventions et conformément à la

*réglementation, je souhaite vous informer que nous avons enclenché ces demandes de subventions. De la même manière, j'informe le Conseil municipal d'une décision que j'ai prise pour demander l'aide financière au titre du FRAT, le Fond Régional pour l'Aménagement du Territoire, pour le désamiantage et la démolition de l'école des Gerles. Là aussi conformément à la réglementation, je souhaite en informer le Conseil municipal. De la même manière, fait l'objet d'une décision municipale, la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques de La Trinité avec la commune de Grasse. Vous savez pour un enfant en fait, scolarisé à La Trinité et où l'accueil dans l'école publique de La Trinité doit faire l'objet d'une convention. De la même manière, fait l'objet d'une décision municipale, la tarification de la restauration scolaire des enfants niçois scolarisés dans les écoles de La Trinité pour l'année 2021 et 2022. Bien entendu, si des questions se posaient et notamment de la part des Conseillers municipaux, ils peuvent les formuler par écrit et feront l'objet d'une réponse. L'ordre du jour est épuisé.*

### **Question orale :**

*J'avais reçu une question orale du « Groupe La Trinité qui vous ressemble », mais dont tous les membres sont absents aujourd'hui. Alors s'ils le souhaitent quand ils reviendront au Conseil, je l'espère à la prochaine séance, ils pourront interroger, mais je souhaitais sans délai apporter une réponse à la question qui a été posée et qui concernait la taille des caractères dans le bulletin municipal pour les tribunes d'opposition. Alors les Trinitaires qui lisent assidûment le bulletin municipal se souviennent du mauvais sort qui était fait, du mauvais traitement qui était fait aux élus d'opposition dans le mandat précédent, élu d'opposition, dont j'étais, où quand nous écrivions une tribune d'opposition et bien un coup l'écriture était toute petite, petite, petite et puis le coup d'après, elle était dans un gris très peu lisible et puis dans quasiment 100% des cas, la majorité municipale s'autorisait à répondre à la tribune d'opposition juste en dessous en des termes choisis ou plutôt mal choisis parce que souvent injurieux. Evidemment, nous avons souhaité tourner une page définitive face à ces comportements inacceptables et donc nous attribuons à l'opposition une place qui est fixée dans le règlement intérieur que nous avons voté tous ensemble. Je me tourne vers madame ESCALIER et monsieur CARLIN parce que je sais que dans ce type de débat, nous avons un échange qui est cordial et raisonnable. Nous avons fixé ensemble, une place pour les tribunes d'opposition. Nous ne chicanons pas sur la taille de la police. J'ai demandé à notre service de la communication, qui élabore le bulletin municipal, évidemment que la police d'écriture soit de la même taille pour l'ensemble du bulletin municipal et donc bien entendu aussi pour la tribune d'opposition et j'ai demandé à ce qu'il soit communiqué un nombre de signes précis pour que nos collègues puissent transmettre une tribune qui corresponde évidemment à la taille requise. Donc, il s'agit pour la police que nous utilisons actuellement, d'une taille de 1150 caractères espaces compris. Je me retourne vers nos services pour qu'on me le confirme. Donc 1150 caractères espaces compris, c'est la taille qui est attribuée à un groupe d'opposition. Je dois dire que le groupe « la Trinité qui nous ressemble » de madame MARTELLO, et bien, a considéré probablement que cette taille était suffisante puisque la dernière tribune faisait une taille de 814 caractères. Ce qui veut dire que madame MARTELLO et ses collègues n'ont pas souhaité utiliser la totalité, mais nous avons gardé quand même la bonne taille. Voilà. Y a-t-il des observations ? Enfin, il n'y a pas d'observation puisque ça n'est pas une délibération, mais je souhaitais répondre très clairement à cette question posée par madame MARTELLO, mais qui n'est pas là, ni ses collègues aujourd'hui. J'espère qu'ils ne sont pas souffrants. Y a-t-il d'autres ? Je n'ai pas eu, je n'ai pas reçu d'autres questions diverses.*

*Nous y voilà. Bon, alors je souhaitais terminer dernier Conseil municipal de l'année en souhaitant à tous les Conseillers municipaux bien entendu, quel que soit le banc d'où ils s'expriment, quelle que soit leur sensibilité, de bonnes fêtes de fin d'année, a souhaité à tous les Trinitaires présents, à ceux qui nous regardent et à ceux qui ne nous regardent pas, de bonnes fêtes de fin d'année. Cette période des fêtes de fin d'année, elle appelle quelles que soient les convictions, quelles que soient les croyances, elle*

